

COMPTE RENDU ANALYTIQUE - CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 30 MARS, A DIX NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourgla-Reine, dûment convoqués à domicile, individuellement et par écrit par le Maire, le 24 mars 2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt quatre, sous la présidence de Monsieur CHEVREAU, Maire, à la Salle du Conseil, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS:

M. CHEVREAU, Maire, M. LOREC, Mme SCHOELLER, M. ANCELIN, Mme LANGLAIS, M. VANDAELE, Mme SPIERS, M. DONATH, M. RUPP, Adjoints, Mme LE JEAN, Mme BARBAUT, Mme PEPIN, M. THYSS, M. BEAUFILS, Mme DANWILY, M. HAYAR, Mme AWONO, Mme CLAUDIC, M. HERTZ, M. LETTRON, Mme THIBAUT, Mme MAURICE, M. FORTIN,

M. THELLIEZ, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de trente trois

ETAIENT REPRESENTES:

 $\label{eq:main_model} \mbox{Mme CORVEE-GRIMAULT par Mme BARBAUT, M. EL GHARIB par M. RUPP, M. VAN PRADELLES par Mme LANGLAIS, M. DE LAMBILLY par M. DONATH$

Mme KHALED, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 15

M. NICOLAS, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 24

M. BONAZZI, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 24 et représente Mme GUENEE qui lui a donné pouvoir

M. DE LAMBILLY, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 33

ETAIT ABSENTE: Mme WIRIATH

Mme CLAUDIC quitte la séance à 20 heures 55 et donne pouvoir à M. HAYAR Mme PEPIN quitte la séance à 23 heures 10 et donne pouvoir à Mme SCHOELLER

La séance est suspendue de 22 heures 35 à 22 heures 55

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 28

#

LE CONSEIL MUNICIPAL A:

- 1. DÉSIGNÉ à l'unanimité, Mme DANWILY en qualité de secrétaire de séance
- 2. APPROUVÉ à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2015
- 3. APPROUVÉ à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 3 février 2016

PUIS LE MAIRE A RENDU COMPTE des décisions prises par le Maire, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal le 11 avril 2014 en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PUIS LE CONSEIL MUNICIPAL A:

I - FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

 DÉSIGNÉ au scrutin secret les membres du conseil municipal qui siègeront à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT)

Résultats du vote

Liste 1 (M. LOREC, titulaire, M. ANCELIN, suppléant): 20 voix Liste 2 (Mme THIBAUT, titulaire, M. FORTIN, suppléant): 10 voix 2 bulletins blancs

 DÉSIGNÉ au scrutin secret les commissaires dans le cadre du renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de Vallée Sud – Grand Paris

Résultats du vote

Liste 1 : 21 voix

Titulaires : M. DAME, M. GROC

Suppléants : M. CHEVALLIER, M. SIMONIN

2 bulletins blancs et 2 bulletins nuls

Liste 2: 7 voix

Titulaires : Mme ANTETOMASO, M. DELRIEU Suppléants : M. PERIGNON, M. GOURDOL

Rapporteur: Philippe LOREC

- 3. APPROUVÉ avec: 3 voix contre (M. LETTRON, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour Mme GUENEE) et 5 abstentions (M. HERTZ, Mme MAURICE, M. FORTIN, Mme THIBAUT, M. THELLIEZ) la modification de la délégation du conseil municipal au Maire en matière de régies comptables et de demande de subventions en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales
- 4. **APPROUVÉ** avec 4 abstentions (Mme MAURICE, M. LETTRON, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour Mme GUENEE) l'attribution de l'indemnité de conseil au trésorier principal de Sceaux au titre de l'année 2015
- APPROUVÉ avec 8 abstentions (M. LETTRON, M. HERTZ, Mme MAURICE, M. FORTIN, Mme THIBAUT, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour Mme GUENEE, Mme CLAUDIC) la modification du tableau des emplois permanents de la Ville
- 6. APPROUVÉ à l'unanimité la convention portant adhésion au service social du travail du CIG
- 7. PRIS ACTE du rapport égalité hommes femmes
- 8. APPROUVÉ à l'unanimité l'autorisation de signer un protocole transactionnel avec la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL) et la Société de Financement Local (SFIL)
- 9. **APPROUVÉ** à l'unanimité la conclusion avec le représentant de l'Etat d'une convention relative aux modalités de versement de l'aide du fonds de soutien pour les collectivités ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque
- 10. APPROUVÉ à l'unanimité l'admission en non-valeur d'une créance éteinte
- 11. APPROUVÉ à l'unanimité l'assujettissement à la TVA de la vente d'encarts publicitaires dans les publications de Bourg-la-Reine
- 12. **APPROUVÉ** avec 1 abstention (M. THELLIEZ) l'avenant avec le FONJEP et les MJC en Ile-de-France au contrat de financement du poste de direction du CAEL pour l'année 2016
- 13. APPROUVÉ avec 1 abstention (M. HAYAR pour Mme CLAUDIC) les subventions aux associations supérieures à 23 000 euros pour l'exercice 2016
- 14. APPROUVÉ avec 8 abstentions (M. LETTRON, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour Mme GUENEE, M. HERTZ, Mme MAURICE, M. FORTIN, Mme THIBAUT, M. HAYAR pour Mme CLAUDIC) les demandes de subventions des associations pour l'exercice 2016
- 15. APPROUVÉ avec 7 voix contre (M. LETTRON, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour Mme GUENEE, M. HERTZ, Mme MAURICE, M. FORTIN, Mme THIBAUT) et 2 abstentions (M. THELLIEZ, M. HAYAR pour Mme CLAUDIC) le Compte Administratif 2015
- 16. APPROUVÉ à l'unanimité le Compte de Gestion 2015
- 17. APPROUVÉ avec 7 voix contre (M. LETTRON, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour Mme GUENEE, M. HERTZ, Mme MAURICE, M. FORTIN, Mme THIBAUT) et 2 abstentions (M. THELLIEZ, M. HAYAR pour Mme CLAUDIC) la reprise et affectation des résultats de l'exercice 2015 au budget 2016
- APPROUVÉ avec 7 voix contre (M. LETTRON, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour Mme GUENEE, M. HERTZ, Mme MAURICE, M. FORTIN, Mme THIBAUT) et 1 abstention (M. HAYAR pour Mme CLAUDIC) la fixation du taux des trois taxes directes locales pour l'exercice 2016
- 19. **APPROUVÉ** avec 8 voix contre (M. LETTRON, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour Mme GUENEE, M. HERTZ, Mme MAURICE, M. FORTIN, Mme THIBAUT, M. THELLIEZ) le Budget Primitif 2016

II – JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT

 DÉSIGNÉ au scrutin secret le représentant de la commune et son suppléant au sein du conseil d'administration du collège Evariste Galois

Résultat du vote

Liste 1 (Mme LE JEAN, Mme LANGLAIS): 19 Voix Liste 2 (M. FORTIN, Mme MAURICE): 10 voix 3 bulletins blancs

2. **APPROUVÉ** à l'unanimité le renouvellement de la convention P@SS 92 pour les jeunes de la 6^{ème} à la 3^{ème} fréquentant la section pré-ados

III - SPORTS ET VIE DES QUARTIERS

1. **APPROUVÉ** à l'unanimité l'Avenant n°2 à la Convention d'objectifs et de moyens signée entre l'Association Sportive de Bourg-la-Reine (ASBR) et la Ville

Rapporteur: Maryse LANGLAIS

Rapporteur : Alain VANDAELE

IV - AMENAGEMENT URBAIN ET QUALITE DE VIE

- 1. APPROUVÉ avec 8 voix contre (M. LETTRON, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour Mme GUENEE, M. HERTZ, Mme MAURICE, M. FORTIN, Mme THIBAUT, M. THELLIEZ) l'acquisition d'un appartement dépendant de l'ensemble immobilier sis 26-28, rue Jean-Roger Thorelle, et d'un jardin contigu 28 rue Jean-Roger Thorelle.
- 2. **APPROUVÉ** avec 8 voix contre (M. LETTRON, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour Mme GUENEE, M. HERTZ, Mme MAURICE, M. FORTIN, Mme THIBAUT, M. THELLIEZ) la désaffectation et le déclassement du domaine public d'une emprise de 79 m², à détacher de la parcelle cadastrée section L n° 217, square public situé Place de la Gare, puis cession de celle-ci à l'Office Public de l'Habitat de Bourg-la-Reine.
- 3. APPROUVÉ avec 8 voix contre (M. LETTRON, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour Mme GUENEE, M. HERTZ, Mme MAURICE, M. FORTIN, Mme THIBAUT, M. THELLIEZ) la désaffectation et le déclassement du domaine public d'une emprise de 78 m² environ, à détacher du lot de volume n° 16, dépendant de l'ensemble immobilier sis 66, bd du Maréchal Joffre, cadastré section J n° 112, puis cession de celle-ci à l'Office Public de l'Habitat de Bourg-la-Reine.
- 4. **APPROUVÉ** à l'unanimité le transfert de propriété du lot de volume n°2 dépendant de l'ensemble immobilier sis 5-7 rue Jacques Margottin, dans la ZAC du Centre Ville îlot Nord.
- 5. APPROUVÉ à l'unanimité le projet de transfert de propriété des lots de volume n° 3, 4 et 5 dépendant de l'ensemble immobilier 58 à 74, avenue du Général Leclerc, du lot de volume n°11 dépendant de l'ensemble immobilier 47, boulevard du Maréchal Joffre et rue Jacques Margottin sans numéro, et de deux terrains cadastrés section J n°171 et 173 dans la ZAC du Centre Ville îlot Nord.
- 6. **A EMIS UN AVIS FAVORABLE** à l'unanimité sur le projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bièvre, soumis à enquête publique.
- 7. APPROUVÉ à l'unanimité l'engagement partenarial à conclure avec la DGFIP relatif à la vérification sélective des locaux (VSL) pour fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales.

V - DEVELOPPEMENT DURABLE, NUMERIQUE ET TRAVAUX

Rapporteur : Patrick DONATH

Rapporteur : Isabelle SPIERS

- 1. APPROUVÉ avec 3 voix contre (M. BONAZZI, M. BONAZZI pour Mme GUENEE, M. HERTZ) et 4 abstentions (M. LETTRON, Mme MAURICE, M. FORTIN, Mme THIBAUT) l'autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer le marché relatif à la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public de la ville de Bourg La Reine pour les années 2016-2030
- 2. **APPROUVÉ** à l'unanimité l'autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer le marché d'entretien, de réfection de la voirie et des espaces publics pour les années 2016 à 2020
- 3. APPROUVÉ à l'unanimité l'autorisation à donner à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, ainsi qu'auprès de tout autre organisme ou collectivité, pour les travaux d'extension et de restructuration de l'école des Bas-Coquarts
- 4. APPROUVÉ à l'unanimité l'autorisation à donner à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, ainsi qu'auprès de tout autre organisme ou collectivité et autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une Déclaration Préalable auprès du service de l'urbanisme de la Ville, dans le cadre du projet de construction d'un auvent à l'entrée de l'école de la Fontaine Grelot
- 5. APPROUVÉ avec 1 voix contre (M. HERTZ) et 7 abstentions (M. LETTRON, M. BONAZZI, M. BONAZZI pour Mme GUENEE, Mme MAURICE, M. FORTIN, Mme THIBAUT, M. THELLIEZ) l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un permis de construire auprès des services de la ville pour la création d'un espace de travail collaboratif dans le bâtiment de l'ancienne Bibliothèque au 7 rue Le Bouvier.

Fait à Bourg-la-Reine, le 5 avril 2016,

Pour le Maire et par délégation, Jacques DEBAILLEUL Directeur Général des Services